

PROGRAMME DE FORMATION

Technique de travail du sol en viticulture et réglementation sur la circulation d'un tracteur

OBJECTIFS :	Être capable d'utiliser un outil du travail du sol et de le régler. Être capable de conduire un tracteur respectant la réglementation.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Exploitants agricoles – Salariés agricoles.
LIEU :	Domaine de la chevalière - Béziers
DATES :	En fonction des demandes
RESPONSABLE STAGE :	Christophe AUVERGNE ☎ 06.12.51.78.44
INTERVENANTS :	Christophe AUVERGNE conseiller machinisme Chambre d'agriculture de l'Hérault, Emmanuel COLIN conseiller machinisme CUMA
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Power point - exercice d'application.
DUREE :	7 heures
COÛT :	168 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle et terrain

8h30 – 12h30 : Intervenant : Christophe AUVERGNE conseiller machinisme CA34

En salle :

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Connaissance théorique du labour : pourquoi, quand et quels outils utilisés ?

Sur terrain :

Attelage de l'outil : choix des dents et réglages écartements, profondeur labour, consommation en fuel.

Réglage de l'outil : position palpeur, sensibilité

14h00 – 17h00 : Intervenant : Emmanuel COLIN conseiller machinisme CUMA.

En salle :

Connaissance théorique des règles de circulation routière.

Sur terrain :

Vérification de la conformité du tracteur avec la réglementation routière (éclairage, plaque minéralogique...). Vérifications techniques obligatoires (huiles, pression des pneus...)

Bilan des journées – Evaluation de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta A - CS10010 - 34875 LATTES CEDEX
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Technique de travail du sol en viticulture et réglementation sur la circulation d'un tracteur »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

▶ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations.
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

▶ **Pour les salariés :**

• **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.